



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecine scolaire

Question écrite n° 128160

## Texte de la question

Mme Élisabeth Guigou attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les conséquences des baisses d'effectifs des personnels de santé de l'éducation nationale. La France compte 1 médecin scolaire pour 10 000 enfants, soit 1 300 médecins et 7 500 infirmières pour 12 millions d'enfants et d'adolescents. L'application de la RGPP et du schéma d'emplois 2011-2013 du Gouvernement entraînent une forte réduction du personnel de santé scolaire. Qui plus est 42 % des médecins et 33 % des infirmières partiront à la retraite en 2013. Or la Seine-Saint-Denis, où seuls 30 postes sur 49 de médecins scolaires sont pourvus, a plus que jamais besoin de professionnels de santé. En fin d'année 2011, la FCPE a fait appel à l'ONU et à l'OMS pour que des ONG viennent en Seine-Saint-Denis pour pallier le manque de moyens et de médecins scolaires. Pourtant, le personnel de santé scolaire mène une mission unique dans des conditions qui leur permettent de suivre les enfants sur une tranche de 5 à 15 ans, un moyen de moduler les différents accès à la santé. Cette pénurie est inquiétante au regard du rôle majeur de prévention joué par la médecine scolaire dans un département où certains enfants n'ont jamais consulté un médecin avant la visite médicale obligatoire à l'école. Elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour doter les écoles des moyens nécessaires et pourvoir les postes de médecins et infirmières vacants dans les écoles du département de Seine-Saint-Denis.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Élisabeth Guigou](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 128160

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 février 2012, page 1210

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)